

N/REF : 11/12/2024 9H18 C:000053 I:02512
V/REF : AC/C08083
V/Email reçu le Mercredi 11/12/2024 à 9H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. NAL
IMMEUBLE : RES.NOUAILLE -NAL
28-30, BOULEVARD RENE LAENNEC
35000 RENNES

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 28 LAENNEC - MME CORBLE 06 70 17 04 29
2E ÉTAGE PORTE 21 LOGT 100671
MOTIF : FUIITE SUR TUYAU CUIVRE DERRIERE MEUBLE ÉVIER
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MICRO FUIITE SUR EFS DERRIERE MEUBLE ÉVIER
COUPURE D'EAU
VIDANGE
PONÇAGE ET DÉCAPAGE CUIVRE
BRASURE AU NIVEAU DU CUIVRE
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER
REMARQUE: FUIITE SUR CHASSE D'EAU

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 16/12/24 à 15H11 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS102-Répar.fuite s/alimentation	1	93,02	93,02
TOTAL H.T.				93,02
T.V.A. a 10,00%				9,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>102,32</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.